

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2004

PRESENTS : MM. BOYER – LEROUGE – MERCIER – BRUEZ – CARPENTIER – FOULET – WIART – CUVILLIER – LAUDE - THUIN

MMes CACHEUX – BRANCART - COQUART – DEREGNAUCOURT - CATTIAUX

### 1°) Présentation du Compte Administratif 2003 et du Compte de Gestion du Receveur :

Le Maire présente au Conseil le compte administratif 2003, conforme au compte de gestion dressé par M. le Receveur Municipal. La balance générale au 31-12-2003 laisse apparaître un excédent réparti comme suit :

- Section fonctionnement : excédent : 147 332,92 €
- Section d'investissement : déficit : 47 553,42 €
- Soit un excédent global de 99 779,50 €

Cet excédent est à corriger des dépenses d'investissement engagées non mandatées et des recettes d'investissement restant à réaliser à hauteur de 89 396 €.

### 2°) Salle polyvalente

- Règlement intérieur

La location de la salle sera désormais réservée en priorité aux habitants de la commune. Pour les extérieurs de la commune, toutes les demandes seront examinées au cas par cas et ne pourront avoir lieu plus de 30 jours à l'avance

- Parking

L'accès au parking de la salle polyvalente est réservé de 20h à 6 h, aux utilisateurs de la salle polyvalente.

### 3°) demande de concession au cimetière communal

Le maire donne lecture d'une lettre émanant de M. et Mme FOUQUOIRE demeurant à Cambrai qui sollicite l'achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal. Le conseil émet un avis favorable compte tenu des informations fournies en séance.

### 4°) Dossier « FISAC »

Le conseil municipal n'émet aucune objection aux demandes formulées par l'entreprise Tournay (développement de l'entreprise) et Melle Décaudain (reprise du salon Anthiane) qui ont déposé un dossier pour l'octroi d'une aide au titre du FISAC auprès de la Chambre des Métiers d'Arras.

### 5°) Divers

- Garderie scolaire

Avis favorable pour l'achat de jeux et matériel pour un cot total de 78,93 €.

- Panneau publicitaire Mme Falempin

Avis favorable pour la pose d'un panneau publicitaire (M. Lerouge est chargé du suivi de l'affaire).

Prochain conseil Municipal le 9 avril 2004.